



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines
Département des personnels de l'enseignement public

**Bureau des personnels IATSS et
d'encadrement**

Papeete, le 19 mars 2026

n° 01987 / DRH2-DPAE

Affaire suivie par :

Moeata LETANG-TIRAO

Tevahinerere CHAVES

Tél : (689) 40 47 84 49

Tél : (689) 40 47 84 46

Mél : dpae@ac-polynesie.pf

Immeuble Vehiarii

25 avenue Pierre Loti

BP : 5684

98716 Pirae - Tahiti

Le Vice-recteur

à

Monsieur le directeur général de l'éducation et des enseignements
S/c de Madame la ministre de l'éducation, de l'enseignement
supérieure et de la culture

Monsieur le président de l'université de Polynésie française

Objet : Campagne d'avancement de grade des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2026.

Réf. : [Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative du 16 décembre 2024, parues au B.O.E.N spécial n°7 du 19 décembre 2024 :](#)

[Note de service DGRH C2 du 29-10-2025 relative au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels BIATPSS titulaires parue au B.O.E.N. n°43 du 13 novembre 2025.](#)

La présente note a pour objet de préciser les modalités de constitution des dossiers de candidature pour l'avancement des attachés d'administration de l'État dans les grades suivants :

- échelon spécial de la hors classe (article 27 du [décret n° 2011-1137 du 17 octobre 2011](#)) ;
- hors classe (article 24 du [décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011](#)).

Le dossier de proposition, **renseigné impérativement de manière dactylographiée**, comprend :

- 1. le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C5)** est un élément déterminant du dossier et doit être en cohérence avec l'évaluation professionnelle. Il doit être établi avec le plus grand soin par le supérieur hiérarchique et se décliner en fonction des quatre items suivants :
 - . . appréciation sur le parcours professionnel de l'agent,
 - . . appréciation sur l'étendue des missions et sur les responsabilités exercées,
 - . . appréciation sur les capacités de négociation et de dialogue avec les partenaires de l'institution,
 - . . appréciation sur les capacités d'animation et d'impulsion du service.

Attention : À l'issue de la prise de connaissance et de signature par l'agent, le rapport d'aptitude professionnelle ne doit plus être modifié par le supérieur hiérarchique direct, sans l'accord de l'agent.

- 2. le compte rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2024-2025**

Vous voudrez bien informer de leur promouvabilité tous les agents placés sous votre autorité qui remplissent les conditions d'inscription à un tableau d'avancement, dont la liste vous est communiquée en annexe.

Annexes : - Rapport d'aptitude professionnelle pour le tableau d'avancement de grade à accès fonctionnel ([Annexe C5](#))
- Liste des agents promouvables en 2026

Les dossiers de candidature seront adressés par mail à la direction des ressources humaines – département des personnels de l'enseignement public, bureau des personnels ingénieurs administratifs techniques, sociaux, de santé et d'encadrement (dpae@ac-polynesie.pf) **d'ici le mercredi 8 avril 2026 au plus tard.**

S'agissant des attachés d'administration mis à disposition du gouvernement de la Polynésie française, je vous remercie de bien vouloir compléter votre envoi avec **la carte comptable des établissements précisant l'identité des agents comptables, des établissements rattachés et des budgets correspondants.**

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Pascal BENOIT

